

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30678**

### Intitulé

MASTER : MASTER Master Domaine Arts, Lettres et Langues Mention « Musicologie »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2	Présidente

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

133 Musique, arts du spectacle, 323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Musicologie** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- La composition musicale et l'habillage musical et sonore des images et de la scène
- La formation et l'accompagnement de publics divers à une pratique musicale et artistique
- La recherche en musicologie

Le Master Mention « **Musicologie** » propose trois parcours :

- « **Musiques Appliquées Aux Arts Visuels** » (MAAAV)
- "**Pratiques Musicales, Transmission et Développement Local**" (PMTDL)
- "**Musicologie Fondamentale et Appliquée**" (MFA)

#### Parcours « **Musicologie Fondamentale et Appliquée** » (MFA) :

- Identifier et analyser des répertoires musicaux et les inscrire dans un contexte stylistique, historique, sociologique et technologique
- Mobiliser différentes sources documentaires et connaître la littérature musicologique spécialisée
- Maîtriser des outils informatiques pour la recherche musicologique
- Analyser un document musical et un système de notation musicale
- Connaître les normes éditoriales contemporaines en musique
  - Maîtriser la langue française, à l'écrit, à l'oral, dans le contexte de l'activité scientifique, de la médiation ou de la valorisation musicologique.

#### Parcours « **Pratiques Musicales, Transmission et Développement Local** » (PMTDL) :

- Conduire des publics diversifiés à une pratique musicale et artistique- Concevoir et mettre en œuvre des projets artistiques, en partenariat, à destination de tous les publics, prenant en compte les dimensions culturelles, sociales et économiques du contexte territorial

#### Parcours « **Musiques Appliquées Aux Arts Visuels** » (MAAAV) :

- Maîtriser les outils et les technologies de création musicale et conception sonore à destination des arts visuels et de la scène (cinéma, théâtre, vidéo, multimédias ...)
- Composer des musiques de films (longs ou courts-métrages) ou de vidéos ou de jeux vidéo ou de produits multimédias et des musiques de scène (théâtre, danse...)
- Créer l'habillage musical ou sonore en direct ou en différé des images (de produits multimédias, de sites Internet, de séquences publicitaires, d'émissions radiophoniques et télévisuelles)
- Composer l'habillage musical ou sonore de lieux publics
- Analyser d'un point de vue sémiologique des documents sonores et visuels
- Animation d'ateliers de musique à l'image dans les écoles de musique et conservatoires

#### Capacités communes à tous les diplômés de Master :

- capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

R- Art spectacles et activités récréatives

59- Production de film cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale

- Spectacle vivant
- Multimédia
- Audiovisuel
- Cinéma

- Radio
- Associations
- Résidences artistiques
- Collectivités territoriales
- Enseignement
- Recherche
  
- Interprète musical
- Compositeur de musiques de films et de scènes
- Créateur d'habillage musical et sonore (sound designer)
- Professeur en école de musique
- Chargé de développement culturel
- Médiateur culturel

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

- L1202 : Musique et chant  
 K2105 : Enseignement artistique  
 K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société  
 E1104 : Conception de contenus multimédias  
 K1802 : Développement local

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun accord européen ou international

**Base légale**

**Référence du décret général :**

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002

- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

<https://www.univ-lyon2.fr/>

**Autres sources d'information :**

<https://www.univ-lyon2.fr/>

[univ-lyon2](http://univ-lyon2)

**Lieu(x) de certification :**

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université Lyon 2 – Campus Porte des Alpes

5 avenue Mendès-France

69676 Bron cedex

**Historique de la certification :**